Société Civile Professionnelle

Michel FROMENT Cédric BONAFOUS-BLEMOND

Commissaires de Justice associés

PROCES - VERBAL

DE

DESCRIPTION

DEMANDEUR: CRCAM CHARENTE PERIGORD SCI GPV PATRIMOINE

DATE: 06 Aout 2024

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office de Commissaires de Justice 123, Rue Valette 24100 BERGERAC Tél: 05.53.57.39.66 fax: 05.53.24.73.01

E.Mail: scp.fdb@huissier-justice.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le SIX AOUT

A LA DEMANDE DE :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PERIGORD (CRCAM CHARENTE PERIGORD), société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V du Code Rural, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro D 775 569 726, dont le siège social est sis 28-30, Rue d'Epagnac, 16800 SOYAUX, représentée par Monsieur LEPRINCE, en sa qualité de responsable du Pôle Judiciaire, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maître Aurélie GIRAUDIER, Avocat au Barreau de BERGERAC, membre associé de la SELARL JURIS AQUITAINE, demeurant 52, Avenue du Président Wilson à BERGERAC -Dordogne-, qui se constitue pour elle sur la procédure de saisie immobilière, au Cabinet de laquelle est élu domicile et où pourront être notifiés les actes d'opposition, offres et toutes significations relatives à la saisie;

En vertu:

- D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BERGERAC le 12 Septembre 2023, signifié le 16 Octobre 2023 à la SCI GPV PATRIMOINE et Monsieur Guillaume FERCHAUD par acte de Maître Michel FROMENT Commissaire de Justice à BERGERAC
- D'Une Hypothèque judiciaire définitive publiée et enregistrée au service de la publicité foncière de PERIGUEUX le 18 Décembre 2023, volume 2023 V n°5448, se substituant à une Hypothèque judiciaire provisoire publiée et enregistrée au service de la publicité foncière de PERIGUEUX le 08 Février 2023 volume V n°653
- -D'un commandement à fin de saisie immobilière délivré à la SCI GPV PATRIMOINE (anciennement désignée LES GATINAUX SUD) le 17 Juillet 2024 par le Ministère de Maître Michel FROMENT Commissaire de Justice associé à BERGERAC -Dordogne- 123, Rue Valette, membre de la SCP Michel FROMENT-Cédric BONAFOUS-BLEMOND.
- -Des articles R 332-1 et suivants du code des Procédures Civiles

Nous, Michel FROMENT

Membre de la Société Civile Professionnelle

Michel FROMENT- Cédric BONAFOUS BLEMOND titulaire d'un Office de

Commissaires de Justice près le Tribunal Judiciaire de Bergerac

123. Rue Valette 24100 BERGERAC

Certifions nous être transporté ce jour à VITRAC -Dordogne- 75, Route du Champs.

Là étant arrivé à 14 heures 30, accompagné par Monsieur Michel MOUNIER de la société MICHEL MOUNIER DIAGNOSTICS dont le siège social est 45, Avenue Jean Raymond Guyon à PINEUILH -Gironde-, chargé de procéder au mesurage de l'immeuble, j'ai rencontré Monsieur CHENO Bruno et Madame BESSY Charlotte locataires de la maison.

Nous nous sommes présentés et j'ai exposé le but de ma mission.

Monsieur CHENO et Madame BESSY m'ont donné leur accord afin que nous pénétrions à l'intérieur de la maison et procédions à notre mission.

Ils m'ont demandé de ne prendre aucun cliché photographique de l'intérieur, mais m'ont donné l'autorisation de photographier l'extérieur de l'immeuble.

Nous avons pu en conséquence procéder à la description de cet immeuble situé à VITRAC -Dordogne- 75, Route du Champs, figurant au cadastre de ladite commune :

Section	numéro	lieu-dit	contenance
B	1503	75, Route du Champs	00 ha 48 a 88 ca

Appartenant à la SCI GPV PATRIMOINE (anciennement désignée LES GATINAUX SUD), société civile immobilière au capital de 40.000,00 €uros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC sous le numéro 798 579 777, ayant son siège social 75, Route du Champs à VITRAC - Dordogne-, représentée par son gérant Monsieur Guillaume FERCHAUD

suivant acte authentique reçu par Maître MAUPAIN, Notaire à SAINT MEARD DE GURCON le 25 Juin 2018, publié au service de la publicité foncière de PERIGUEUX le 17 Juillet 2018, volume 2018 P 2327.

Puis s'est présenté Monsieur FERCHAUD Guillaume gérant de la SCI GPV PATRIMOINE et sa compagne.

CONSTATATIONS





On accède à l'intérieur de l'immeuble par une porte en bois, serrure trois points.

Entrée - hall:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Côté sud présence d'une porte ne bois donnant accès au jardin.

De l'entrée par une porte en bois on accède à la buanderie.

Buanderie:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints.

Présence d'éléments hauts à quatre portes, plan de travail recouvert de stratifié.

Une fenêtre double vitrage, menuiserie bois.

De l'entrée par une porte en bois en partie vitrée on accède à la cuisine.

Cuisine:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints.

La cuisine est équipée d'éléments bas à douze portes et trois tiroirs, et d'éléments hauts à douze portes, certaines sont manquantes.

Un plan de travail recouvert de stratifié.

Une plaque de cuisson quatre feux gaz, un évier à deux bacs et un égouttoir avec robinet mitigeur, un four encastré marque CANDY.

Présence d'une porte fenêtre et d'une fenêtre, menuiserie bois, double vitrage. Une aération haute et une aération basse.

De la cuisine par une porte en bois on accède à un cellier.

Cellier:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Présence d'éléments bas à six portes et d'éléments hauts à six portes. Un plan de travail recouvert de stratifié. Un bouche VMC.

Du hall par une porte en bois en partie vitrée on accède au salon.

Salon:

Le sol et les plinthes sont carrelés, les murs et le plafond sont peints.

Présence de deux portes fenêtres et d'une fenêtre, menuiserie bois double vitrage.

Une double porte donne accès au hall d'entrée.

Du hall par une porte en bois on accède à la chambre n°1.

Chambre n°1:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints.

Présence d'une cheminée jambage en pierre, le foyer est recouvert de briquettes.

Une porte fenêtre et une fenêtre.

Présence dans la continuité du hall d'un couloir.

Couloir:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints.

Du couloir par une porte en bois on accède aux WC.

WC:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs sont peints. Le plafond rampant est peint.

Un siège WC.

Un meuble avec lave-main.

Une bouche VMC.

Du couloir par une porte en bois on accède à la chambre n°2.

Chambre $n^{\circ}2$:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Une fenêtre menuiserie bois double vitrage.

De la chambre par une porte en bois on accède à la salle d'eau.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé, les murs sont en partie carrelés, le restant des murs est peint. Le plafond est peint.

Un radiateur sèche-serviette.

Un meuble avec vasque moulée, en dessous deux portes et trois tiroirs.

Un dressing avec penderies, étagères et tiroirs.

Un we

Une cabine de douche à l'italienne. Le sol est carrelé, ainsi que les murs. Le plafond est peint. Un spot. Un robinet thermostatique, barre de fixation, flexible, pomme de douche et douchette.

Présence de traces d'infiltration.

Une fenêtre double vitrage, verre martelé.

De la chambre par une porte en bois on accède à un dressing.

Dressing:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Le dressing est aménagé avec penderies, étagères et tiroirs.

Du couloir par une porte en bois on accède à un bureau.

Bureau:

Le sol et les plinthes sont carrelés, les murs et le plafond sont peints. Présence de deux fenêtres double vitrage.

Du bureau par un passage sans porte on accède à un dégagement.

Dégagement:

Le sol est recouvert de dalles en travertin. Le mur et le plafond sont peints. Une fenêtre à deux vantaux coulissants menuiserie aluminium.

Du dégagement par une porte en bois on accède à une cave à vin.

Cave à vin:

Le sol et les plinthes sont carrelés, les murs et le plafond sont peints. Une trappe au plafond.

Du dégagement par une porte en bois on accède à un atelier.

Atelier:

Le sol est recouvert de dalles en travertin. Les murs et le plafond sont peints. Une baie vitrée menuiserie aluminium. Une fenêtre menuiserie aluminium. Présence du boitier électrique.

De l'atelier par une porte en bois on accède à un débarras.

Débarras :

Le sol est recouvert de dalles de travertin. Les murs et le plafond sont peints. Une fenêtre,

Une porte en bois donne accès à l'extérieur.

Du débarras par une porte en bois on accède à une future salle de douche.

Future salle de douche :

Sol recouvert de dalles en travertin. Les murs et le plafond sont peints.

Du débarras par une porte en bois on accède à un local technique.

Local technique:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Présence d'une pompe à chaleur marque STIEBEL ELTRON et d'un ballon d'extension.

Un adoucisseur d'eau.

Boitier électrique.

Du hall par un escalier carrelé, rampe fer forgé, on accède au premier étage.

PREMIER ETAGE

Palier:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints.

Du palier on accède à un grand dégagement desservant les chambres.

Dégagement:

Le sol est carrelé, les murs et le plafond sont peints. Une fenêtre. Un radiateur électrique.

Du dégagement par une porte ne bois on accède à la chambre n°3

Chambre n°3:

Le sol et les plinthes sont carrelés.

Les murs et plafond sont peints.

Une fenêtre.

Un radiateur électrique.

Du dégagement par une porte en bois on accède à la salle d'eau.

Salle d'eau:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. La peinture est écaillée.

Présence d'un sèche-serviette.

Une fenêtre double vitrage.

Une cabine de douche avec sol et mur carrelés. Un robinet thermostatique, flexible, fixation pomme de douche et douchette.

Un meuble avec vasque, un placard en dessous à deux portes.

Une bouche VMC.

Du dégagement par une porte en bois, on accède aux WC.

WC:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints.

Un siège WC.

Un petit meuble avec lave main encastré.

Une fenêtre menuiserie bois.

Du dégagement par une porte en bois on accède à la chambre n°4

Chambre n°4:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Un radiateur électrique. Deux fenêtres.

De la chambre on accède à un dressing.

Dressing:

Le sol et les plinthes sont carrelés, les murs et le plafond sont peints.

Du dégagement par une porte en bois on accède à la chambre n°5

Chambre $n^{\circ}5$:

Le sol est carrelé, les murs et le plafond sont peints. Une fenêtre. Un convecteur électrique.

Du couloir par une porte en bois on accède à un bureau.

Bureau:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs sont peints. Le plafond rampant est peint. Pas de fenêtre.

Du dégagement par une porte en bois on accède à la salle de cinéma.

Salle de cinéma:

Le sol est recouvert d'une moquette. Les murs et le plafond sont peints. Un convecteur électrique.

Du pallier par une porte en bois on accède à la chambre n°6.

Chambre n°6:

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs et le plafond sont peints. Une fenêtre. Un radiateur électrique.

EXTERIEUR

Présence d'un double garage avec porte basculante, le sol est carrelé, les murs sont en brique, le plafond est doublé. Dans le second garage présence d'une mezzanine compartimentée.

Une cabane en bois sur une chappe ciment.

Présence d'un surpresseur pour cuve récupération eau de pluie, et du groupe de marque STIEBEL ELTRON.

Une cuve gaz.

Le jardin est clôturé.

En façade une grille avec un portail à deux pans, et un portail à un pan.

Un visiophone.

Présence de terrasses en cailloux lavés.

Monsieur FERCHAUD nous précise que le chauffage par plancher chauffant du rez de chaussée est assuré par une pompe à chaleur, le chauffage du premier étage par des radiateurs électriques.

Il me précise que l'immeuble est relié au tout à l'égout.

Il me déclare enfin que cette maison est louée à Monsieur CHENO Bruno et Madame BESSY Charlotte selon bail en meublé, pour un loyer mensuel de 1500.00 €uros qui se termine début Octobre 2024.



De tout ce qui précède, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat, auquel nous annexons le certificat de mesurage étable par Monsieur Michel MOUNIER, pour servir et valoir ce que de droit

Sous toutes réserves, DONT ACTE.

Coût		
Emoluments:	371,36	€
Frais de déplacement	9,40	€
		€
Sous total hors taxes:	380,76	€
Affranchissement	3,00	€
TVA au taux de 20 %:	76,15	€
Taxe Trésor Public :		€
Total en Euros:	459,91	€









ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° 24/2344/GPV relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 75 rue du Champ 24200 VITRAC.

Je soussigné, **MOUNIER michel**, technicien diagnostiqueur pour la société **ACTIV'EXPERTISE-2MDIA** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	32	13/11/2028 (Date d'obtention : 14/11/2021)
DPE	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	32	13/11/2028 (Date d'obtention : 14/11/2021)
Electricité	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	32	13/11/2028 (Date d'obtention : 14/11/2021)
Termites	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	32	27/11/2028 (Date d'obtention : 28/11/2021)
Gaz	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	32	11/12/2028 (Date d'obtention : 12/12/2021)
Plomb	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	32	13/11/2028 (Date d'obtention : 14/11/2021)
Audit Energétique	MOUNIER michel	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	AE32	28/02/2025 (Date d'obtention : 17/04/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10768426104 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à VITRAC, le 06/08/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Michel Mounier Diagnostics
EURL at Capital 4-10-00 6
45 Av. T. Guyon - 33220 PINEUILH
Tél. 05 57 48 48 48 - 09 70 06 41 87
Siret 532 777 422 00017 - APE 1120 B
TVA Intra. FR 34 32 777 422

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »





Notre intervention et notre responsabilité sont strictement limitées aux diagnostics techniques précisément et exhaustivement stipulés aux termes de l'ordre de mission et/ou du devis dûment accepté(e) et signé(e) par le donneur d'ordre / le client.

En conséquence, même si notre rapport de diagnostics techniques venait à ne pas répondre aux exigences légales et réglementaires, notre responsabilité civile professionnelle ne saurait être engagée en cas de présence d'anomalie(s) qui aurai(en)t pu être détectée(s) par la réalisation de diagnostic(s) technique(s) qui n'ont pas été spécifié(s) aux termes de l'ordre de mission et/ou du devis, conformément à la demande du donneur d'ordre / du client.

Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas eu de changements entre les anciens diagnostics et notre intervention objet de la présente mission (modifications pouvant potentiellement être à l'origine de nouvelles anomalies, de mise en évidence d'amiante ou de plomb, de modification du classement DPE etc. ...), il est recommandé de faire refaire tous les diagnostics réglementaires. Nous contacter pour actualiser notre proposition en conséquence.

Fait à VITRAC, le 06/08/2024

Par: MOUNIER michel

2MDIA

Michel Mounier Diagnostics
EURL au Capital de 10 000 €
45 Av. J.R. Guyon - 33220 PINEUILH
Tel. 05 57 48 48 48 - 09 70 06 41 87
Siret 532 777 422 00017 - APE 7120 B
TVA Intra. FR 34 532 777 422

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

CINVENTER 156 2000 145 Avenue Jean Raymond Guyon 33220 PINEUILH | Tél. : 05 57 48 48 48 - E-mail : m.mounier@activexpertise.fr N°SIREN : 532 777 422 | Compagnie d'assurance : AXA n° 10768426104







Numéro de dossier : 24/2344/GPV
Date du repérage : 06/08/2024
Heure d'arrivée : 14 h 30

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface utile des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH: R.111-2 - La surface utile d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume utile correspond au total des surfaces utiles ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

La surface utile de la maison a été réalisée à la demande exclusive du donneur d'ordre, hors cadre règlementaire, et n'est faite qu'à titre indicative sur la base de la loi boutin.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Dordogne

Adresse:......75 rue du Champ Commune:......24200 VITRAC

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 1503

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom :... SCP FROMENT Michel et BONAFOUS

BLEMOND Cédric - Maître FROMENT

Michel

Adresse: 123 rue Valette 24100 BERGERAC

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :MOUNIER michel

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....ACTIV'EXPERTISE-2MDIA

33220 PINEUILH

Numéro SIRET :.....532 777 422

Désignation de la compagnie d'assurance :.....AXA

Numéro de police et date de validité :10768426104 / 31/12/2024

Surface utile en m² du ou des lot(s)

Surface utile totale: 366,32 m² (trois cent soixante-six mètres carrés trente-deux)
Surface au sol totale: 371,33 m² (trois cent soixante et onze mètres carrés trente-trois)





Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître FROMENT Michel

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie utile	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée-Couloir	29,97	29,97	
Rez de chaussée - WC1	0,9	1,38	
Rez de chaussée - Buanderie	8,6	8,6	
Rez de chaussée - Cuisine	23,37	23,37	
Rez de chaussée - Cellier	5,37	5,37	
Rez de chaussée - Salon	27,82	27,82	
Rez de chaussée - Chambre 1	27,43	27,43	
Rez de chaussée - Chambre 2	18,15	18,15	
Rez de chaussée - Salle d'eau ch 2	11,74	11,74	
Rez de chaussée - Dressing ch 2	4,73	4,73	
Rez de chaussée - Bureau 1	13,03	13,03	
Rez de chaussée - Dégagement 1	4,64	4,64	
Rez de chaussée - Cave à vins	8,32	8,32	
Rez de chaussée - Atelier	24,74	24,74	
Rez de chaussée - Débarras	14,47	14,47	
Rez de chaussée - Future douche	2,92	2,92	
Rez de chaussée - Local technique	5,65	5,65	
1er étage - Palier	2,74	2,74	
1er étage - Dégagement 2	27	27,66	
1er étage - Chambre 3	8,49	8,49	
1er étage - Chambre 4	17,53	17,53	
1er étage - Dressing ch 4	5,02	5,02	
1er étage - Salle d'eau	8,05	8,05	
1er étage - WC2	2,62	2,62	
1er étage - Chambre 5	21,3	22,45	
1er étage - Bureau 2	11,19	12,05	
1er étage - Salle de cinéma	17,3	18,17	
1er étage - Chambre 6	13,23	14,22	

Superficie utile en m² du ou des lot(s) :

Surface utile totale : 366,32 m² (trois cent soixante-six mètres carrés trente-deux) Surface au sol totale : 371,33 m² (trois cent soixante et onze mètres carrés trente-trois)

Résultat du repérage - Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie utile	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Double garage	0	54,38	
Double grenier	0	41,82	
Abri bois	0	6,89	